



La fontaine aux chevaux

43^e Festival de Théâtre Amateur de Kerhervy

Règlement

Article 1

L'association **La Fontaine aux chevaux** organise le Festival **de Théâtre Amateur de Kerhervy** sur le site du Cimetière de bateaux du Blavet à Lanester, du 19 au 28 juin 2026.

Le festival de Kerhervy a pour vocation d'encourager la pratique culturelle du théâtre et sa diffusion.

Article 2

Les troupes et ateliers désireux d'y participer complèteront le formulaire d'inscription en ligne.

La date limite d'inscription à la sélection est fixée au 31 mars 2026.

Les ateliers théâtre devront, **de préférence**, présenter des spectacles de 50 mn maximum et seront programmés en priorité avant 20h.

Article 3

La Fontaine aux Chevaux acquittera les droits d'auteur mais, **lors de leur inscription, les troupes et ateliers devront fournir leur autorisation de jouer la pièce** (SACD ou de tout autre organisme adéquat) et, en cas de programmation, déclarer leur séance 1 mois avant la représentation.

L'association ne prendra pas en charge les éventuelles pénalités en cas de déclarations tardives ou mensongères.

Si les droits de la pièce ne sont gérés par aucun organisme (SACD ou autres), l'(es) auteur(s) s'engage(nt) à ne réclamer aucune rémunération pour la représentation.

Article 4

Les troupes / ateliers programmés devront :

- adhérer à l'association (montant actuel 20 €) : 1 adhésion jusqu'à 6 personnes, 2 adhésions au-delà,
- être correctement assurés : responsabilité civile, individuelle accident, vol.

Article 5

Les membres de la Fontaine aux Chevaux se déplacent toute l'année, dans le grand Ouest, pour sélectionner des spectacles selon leurs propres critères (durée maximum souhaitée 1h30, tous genres acceptés, minimum 2 acteurs, décors réduits, **seuls metteurs en scène et techniciens peuvent être professionnels.**)

La sélection des troupes les plus éloignées s'effectue de préférence par vidéo (pièce complète, 1 seul plan continu, même focale, ne pas modifier la grandeur du plan.)

Les ateliers sont sélectionnés dans un rayon de 30 km maximum.

Article 6

Les spectacles seront joués sur le site de Kerhervy (amphithéâtre de plein air - scène 7,5mX10m.)

En cas d'intempéries, sur décision des responsables de l'association, les spectacles seront présentés sous chapiteau (scène 5mX8m.)

Article 7

Dès leur inscription, les troupes / ateliers fourniront **obligatoirement l'autorisation de l'auteur** et dès que possible :

- des photos numériques en haute définition et libres de droits,
- leur affiche en HD,
- leur fiche technique.

Une inscription incomplète pourra jouer en défaveur lors de la programmation.

Un régisseur professionnel sera à disposition des troupes / ateliers sur le site.

Seul le spectacle de 2ème partie de soirée bénéficie totalement des lumières.

Il est possible de répéter sur le site (contacter le secrétariat pour réserver.)

Les décors doivent être pensés en fonction du lieu (vent et intempéries possibles).

Article 8

Les troupes et ateliers retenus seront prévenus par téléphone et devront impérativement **confirmer leur programmation sous 3 jours**.

Notre sélection est sans appel...

Article 9

Les troupes et ateliers programmés reçoivent à leur arrivée un badge qui leur donne libre accès à tous les spectacles.

Les éventuelles invitations de spectateurs sont à la charge des troupes qui les offrent, à l'exception, le cas échéant, des invitations des auteurs des pièces jouées.

Le soir de leur représentation, le repas est offert aux membres de la troupe.

Les troupes ayant impérativement besoin d'un hébergement le soir de leur représentation seront indemnisées par l'association de manière concertée.

Article 10

Les troupes et ateliers programmés autorisent la Fontaine aux Chevaux à utiliser les photos et vidéos prises durant le festival pour un usage exclusif à l'association (promotion, presse, site web...)

Article 11

Les troupes seront dédommagées de leur déplacement à partir de 100 km A/R (référence Mappy - du siège social de la troupe au lieu du festival) à raison de 0.20 ct/km, une voiture pour 4 personnes.

Le cas échéant, un véhicule supplémentaire sera pris en charge pour les décors.

Article 12

Depuis 1994, le Festival de Kerhervy est le lieu de sélection du Festival National de Théâtre Amateur de Saint-Cyr-sur-Loire (Festhéra). La troupe retenue y représentera la Région Bretagne.

Les troupes (d'adultes) intéressées devront faire acte de candidature au moment où elles confirmeront leur programmation à Kerhervy.

Plus d'infos, dossier d'inscription et règlement sur [le site de Festhéra](http://festival.kerhervy.com).

La Fontaine aux chevaux

Le Ponton - 3 esplanade Jean-Claude Perron - 56600 Lanester

02 97 81 24 19 // contact@kerhervy.com

02 97 81 24 19 - contact@kerhervy.com - <http://festival.kerhervy.com>